

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 10 juillet 2023 à 19h30 au Centre communautaire Saint-Daniel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Luce Bouley et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Dépôt d'une demande d'un comité citoyen pour le pavage du chemin J.-E.-Fortin;
- 4.2 Demande de permission de circulation en quad sur la route Sainte-Clémence et le 10e Rang;
- 4.3 Cautionnement du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. : autorisation;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois de juin 2023;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2023;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 juin 2023;
- 5.4 Carte de crédit Desjardins : modification des gestionnaires de comptes;
- 5.5 Politique d'utilisation des salles municipales et de certains équipements municipaux en loisirs - tarifs et conditions : adoption;
- 5.6 Entente pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour la cour municipale de la Ville de Thetford Mines : intention de retrait;
- 5.7 Services juridiques en matière pénale et d'urbanisme à la cour municipale : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 5.8 Problématique de transport scolaire : demande d'appui;
- 5.9 Moisson Beauce : aide financière;
- 5.10 Confirmation d'embauches suite à l'appel de candidature comme préposé aux services généraux;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Adoption du règlement numéro 293-23 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats;
- 6.2 37, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.3 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - 6.3.1 8, chemin du Coteau (lot 6 491 696 du cadastre du Québec);
 - 6.3.2 19, chemin du Ruisseau (lot 6 498 392 du cadastre du Québec);
 - 6.3.3 18, chemin du Plateau (lot 6 529 927 du cadastre du Québec);
- 6.4 33, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

- 6.5 Aide financière à l'Association des riverains du lac Jolicoeur en lien avec le projet de réfection du barrage du lac Jolicoeur : octroi de l'aide et autorisation de signature;
 - 6.6 Projet de station de nettoyage d'embarcations au lac du Huit : autorisation de dépense et de signature;
 - 6.7 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
 - 6.8 Développement du pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie : dépôt d'un addenda au dossier 437777 déposé auprès de la CPTAQ;
- 7 Développement socio-économique;**
- 8 Travaux publics et voirie:**
- 8.1 Fourniture d'abrasif : octroi d'un contrat;
 - 8.2 Traitement d'abrasif : octroi d'un contrat;
 - 8.3 Travaux de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est : recommandation de paiement numéro 3;
 - 8.4 Pavage rue Jolicoeur : directive de changement;
 - 8.5 Prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : demande de délai supplémentaire;
 - 8.6 Aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1re Avenue Est : recommandation de paiement numéro 1;
 - 8.7 Travaux sur le rang du Lac-aux-Grelots (projet numéro 2022-020) : recommandation de paiement numéro 1;
 - 8.8 Place publique St-Méthode, rue Poulin, rue Sheink et rue Principale Ouest (projet numéro 2019-001) : recommandation de paiement numéro 4 et réception définitive des travaux;
 - 8.9 Réaménagement du terrain de l'Église Très-Saint-Sacré-Coeur-de-Marie (projet numéro 2021-001) : libération de la retenue et réception définitive des travaux;
- 9 Sécurité publique;**
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Mise à jour de la politique des familles et des aînés : nomination des membres du comité de suivi;
 - 10.2 Réalisation de concepts d'aménagement d'infrastructures de loisirs : autorisation de dépense pour un mandat de services professionnels;
 - 10.3 Course de boîte à savon : utilisation d'une voie publique;
- 11 Affaires diverses:**
- 11.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales: autorisation de signature;
 - 11.2 Participation de deux athlètes au Jeux du Québec : octroi d'une aide financière;
- 12 Période de questions;**
- 13 Informations et activités à venir:**
- 13.1 13 juillet 2023 : Soirée musicale sur les perrons d'église - St-Daniel de 18:30 à 20:30;
 - 13.2 12 août 2023 : Fête citoyenne - Parc Frontenac de 13:00 à 17:00;
 - 13.3 16 août 2023 : Pique-nique estival Fadoq St-Méthode - Parc des cervidés;
 - 13.4 17 août 2023 : Soirée musicale sur les perrons de l'église - Sacré-Coeur-de-Marie de 18:30 à 20:30;
 - 13.5 26 août 2023 : Course de boîte à savon - rue Fortin Nord à midi;

14 Levée ou ajournement de la séance.

23-07-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UN COMITÉ CITOYEN POUR LE PAVAGE DU CHEMIN J.-E.-FORTIN

Monsieur le Maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande de pavage sur le chemin J.-E.-Fortin de la part d'un comité citoyen.

DEMANDE DE PERMISSION DE CIRCULATION EN QUAD SUR LA ROUTE SAINTE-CLÉMENTINE ET LE 10E RANG

Monsieur le Maire informe que la Municipalité a reçu une demande de Quad Amiante Région de Thetford pour permettre la circulation sur 4 saisons sur les tronçons de la route Sainte-Clémence (St-Éclanche) et le 10e Rang.

CAUTIONNEMENT DU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : AUTORISATION

Monsieur le Maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à se porter caution pour le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

23-07-210 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2023

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de juin 2023 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-211

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2023

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 247 819.40 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 juin 2023 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

23-07-212

CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS : MODIFICATION DES GESTIONNAIRES DE COMPTES

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- que mesdames Julie Lemelin, directrice générale et greffière trésorière et Stéphanie Boissonneault-Gaulin, adjointe à la direction générale et greffière adjointe soient autorisées à gérer le compte;
- que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-213

POLITIQUE D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EN LOISIRS - TARIFS ET CONDITIONS : ADOPTION

ATTENDU que le conseil avait adopté une première Politique d'utilisation des salles le 18 septembre 2018 sous la résolution 18-09-320;

ATTENDU qu'il y a eu une actualisation des besoins et une révision des pratiques de sorte qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter la nouvelle Politique de location des salles municipales et de certains équipements municipaux en loisirs : tarifs et conditions, de modifier les contrats de location et d'informer les organismes et les citoyens via notamment le site web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-214

ENTENTE POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES POUR LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : INTENTION DE RETRAIT

ATTENDU l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines daté du mois de mai 2023;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a reçu copie de l'entente le 13 juin 2023;

ATTENDU que chacune des municipalités desservies par la cour municipale ont trente (30) jours à compter de la réception de cette entente pour renoncer par voie de résolution, au bénéfice de cetteditte entente;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite qu'une refonte de l'entente intermunicipale soit étudiée pour la possibilité de partage des profits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de renoncer, pour le moment, aux bénéfices de l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines en date du mois de mai 2023 et d'en informer par cette résolution la cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-215

SERVICES JURIDIQUES EN MATIÈRE PÉNALE ET D'URBANISME À LA COUR MUNICIPALE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat de services juridiques en matière pénale et d'urbanisme à la cour municipale;

ATTENDU que la Municipalité se réserve néanmoins le droit de mandater, si elle le souhaite pour certains dossiers particuliers en matière d'urbanisme, le procureur désigné par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à Me Jean-Sébastien Côté du cabinet Paradis Dionne & Associés, S.E.N.C.R.L. un mandat de services en matière pénale et d'urbanisme à la cour municipale selon les honoraires prévus dans l'offre de services datée du 22 juin 2023;
- de se réserver le droit de mandater à la cour municipale le procureur désigné par la Municipalité pour certains dossiers particuliers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-216

PROBLÉMATIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE : DEMANDE D'APPUI

Madame Marie-Christine Croteau, citoyenne et résidente d'Adstock, dans sa communication datée du 29 juin 2023, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui dans sa démarche auprès du Centre de services scolaires des Appalaches pour que ses trois enfants soient ajoutés sur la liste de transport régulier en raison du niveau de dangerosité de ce secteur au niveau de la circulation, vu l'âge de l'enfant, et ce, sans devoir être mise sur une liste d'attente, devoir renouveler une demande chaque année en plus d'assumer des frais annuels de 300 \$ par enfant.

ATTENDU le caractère de dangerosité très élevé de la route provinciale 269 en raison de la présence d'un trafic lourd assez intense et de l'absence de trottoir, ce qui rend plus périlleuse la circulation principalement en condition hivernale;

ATTENDU que la famille Dostie-Croteau réside sur cetteditte route, complètement à la sortie du périmètre urbain du secteur Saint-Méthode;

ATTENDU l'âge des enfants;

ATTENDU la politique familiale et le plan d'action à titre de Municipalité amie des enfants adoptés par la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU la responsabilité du Centre de services scolaires d'assurer la sécurité des plus petits;

ATTENDU que la Municipalité et le Centre de services scolaires des Appalaches se sont engagés à instaurer des corridors de sécurité près de l'école primaire dans le cadre de *À pied, à vélo, ville active*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la démarche de madame Marie-Christine Croteau initiée auprès du Centre de services scolaires des Appalaches pour que celle-ci autorise l'ajout des enfants domiciliés au 183, rue Notre-Dame Nord, sur la liste de transport régulier, sans que les parents doivent refaire la même demande annuellement, et ce sans aucun frais;
- de soutenir l'argumentaire de madame Croteau auprès du Centre de services scolaires des Appalaches à l'effet qu'il s'agit d'une question de sécurité considérant l'âge de ses enfants;
- de transmettre une communication et une copie de la résolution aux acteurs impliqués.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-217

MOISSON BEAUCE : AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer l'organisme Moisson Beauce dans sa mission de pourvoir aux familles et personnes en situation de vulnérabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une aide financière de 250 \$ à l'organisme Moisson Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-218

CONFIRMATION D'EMBAUCHES SUITE À L'APPEL DE CANDIDATURE COMME PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX

ATTENDU le processus d'embauche comme préposé aux services généraux;

ATTENDU que les candidatures de messieurs Daniel McMahon et Ghislain Delisle ont été retenues et ont satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Daniel McMahon à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet, sous réserve d'un test médical concluant, selon les dispositions de la convention collective. La date d'embauche reste à déterminer selon les disponibilités et la période de vacances;
- d'embaucher monsieur Ghislain Delisle à titre de préposé aux services généraux, sous réserve d'un test médical concluant et selon les dispositions de la convention collective. La date d'embauche reste à déterminer selon les besoins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-07-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

ATTENDU que le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité souhaite modifier les conditions de validité d'une demande de permis lors de projet de reconstruction pour un immeuble adjacent au chemin du Lac-Bolduc Nord;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 293-23 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-220

37, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 37, chemin du Bocage (lots 5 136 561 du cadastre du Québec) pour autoriser une emprise au sol de 126.69 mètres carrés et l'ajout d'un 2^e étage dans le cadre d'un projet d'agrandissement du garage isolé alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une superficie maximale de 100 mètres carrés et un maximum de 1 étage pour un garage isolé.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, de refuser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 37, chemin du Bocage (lots 5 136 561 du cadastre du Québec) puisque la dérogation est majeure et qu'il est possible de faire autrement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-221

APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que les demandes déposées au conseil sont assujetties au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les projets répondent aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver les plans tel que déposés et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires relativement aux projets visés par les propriétés suivantes :

- 8, chemin du Coteau (lot 6 941 696 du cadastre du Québec);
- 18, chemin du Plateau (lot 6491 651 du cadastre du Québec);
- 19, chemin du Ruisseau (lot 6 498 392 du cadastre du Québec).

Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;

- Pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- Les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- Les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

En plus des éléments susmentionnés, le projet du 18, chemin du Plateau est assujéti aux conditions supplémentaires suivantes :

- Le mini-chalet devra se conformer à la charte des couleurs adoptée pour le Domaine Escapad et sa superficie d'implantation ne devra pas excéder 60 mètres carrés;
- Un plan d'implantation conforme préparé par un arpenteur-géomètre devra être déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-222

33, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujéti au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 33, route du Mont-Adstock (lot 5 448 282 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires conditionnellement au respect des normes prescrites dans le règlement de zonage numéro 69-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-223

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC JOLICOEUR : OCTROI DE L'AIDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'Association des riverains du lac Jolicoeur a déposé une demande d'aide financière auprès de la Municipalité dans le cadre du projet de réfection du barrage du lac Jolicoeur;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif en environnement;

ATTENDU que des sommes ont été réservées pour réaliser ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une aide financière de 70 000 \$ à l'Association des riverains du lac Jolicoeur pour le projet de réfection du barrage du lac Jolicoeur;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la convention d'aide financière;

- de financer 25 000 \$ de cette dépense à même la réserve budgétaire « Réserve environnement - 59 14021 000 »;
- de financer le solde de cette dépense à même le budget d'opération ou par la réserve financière intitulée « Réserve environnement (20-12-406) - 59 14037 000 » en cas d'indisponibilité financière à la fin de l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-224

**PROJET DE STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS AU LAC DU HUIT :
AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Municipalité a déposé, conjointement avec l'A.P.E.L.-du-Huit, pour la réfection de la station de lavage du lac du Huit et que le projet a été retenu;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière de 15 000 \$ pour la réalisation du projet;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en 2023;

ATTENDU que le montage financier prévoit une répartition des coûts avec les associations des lacs à la Truite et du Huit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toute fins que de droits la résolution 23-06-194;
- d'autoriser une dépense de 34 371.90 \$, taxes en sus, pour le projet de station de nettoyage d'embarcations au lac du Huit;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir en lien avec le partage des coûts avec l'A.P.E.L.-du-Huit et l'Association des propriétaires du lac à la Truite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-225

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour l'année 2023-2024 au montant de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-226

**DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE :
DÉPÔT D'UN ADDENDA AU DOSSIER 437777 DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a identifié comme axe de développement stratégique un pôle agroalimentaire dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité a déposé, conjointement avec la MRC des Appalaches, une demande d'exclusion à la zone agricole dans le cadre de la refonte de son plan d'urbanisme;

- ATTENDU** la rencontre tenue avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 28 juin dernier;
- ATTENDU** que, suite à cette rencontre, la Municipalité souhaite se désister du volet inclusion à la zone agricole de sa demande;
- ATTENDU** que la Municipalité souhaite proposer à la Commission une autre partie de lot à inclure à la zone agricole;
- ATTENDU** que le propriétaire du site visé par la nouvelle proposition d'inclusion est en accord;
- ATTENDU** que la Municipalité souhaite s'assurer de la pérennité des activités agricoles par la création d'une fiducie d'utilité sociale qui assurera la détention du tréfonds du terrain et la gestion du parc immobilier réservé aux projets agricoles;
- ATTENDU** que ces scénarios permettraient d'assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine agricole dans le Pôle agroalimentaire;
- ATTENDU** que le projet vise également à désenclaver l'école La Source et d'améliorer la sécurité de ses accès;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de déposer un addenda au dossier confirmant les modifications apportées à la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, conjointement avec la MRC des Appalaches, un addenda au dossier 437777 en lien avec la demande d'exclusion afin :

- de se désister du volet inclusion à la zone agricole concernant les lots 4 543 355, 6 116 101 et 6 116 102 du cadastre du Québec;
- d'ajouter au volet inclusion à la zone agricole, une superficie de 1.56 hectare du lot 5 449 153 du cadastre du Québec tel qu'illustré au plan joint à la présente, pour les motifs suivants :
 - o cette parcelle est actuellement activement cultivée bien qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
 - o la Municipalité n'a aucune intention de développer cette parcelle;
 - o la Municipalité souhaite s'assurer que cette parcelle soit vouée à l'agriculture;
 - o la Municipalité est d'avis que l'ajout de cette parcelle à la zone agricole permanente vient compenser la superficie dont elle demande l'exclusion dans la présente demande;
- de confirmer à la Commission que le scénario envisagé par la Municipalité afin de préserver la pérennité des activités agricoles sur la superficie à exclure est la création d'une fiducie d'utilité sociale;
- de confirmer à la Commission que la Municipalité, suite à l'autorisation subséquente de l'aliénation par la Commission d'une partie du lot 5 135 211 du cadastre du Québec, céderait à la fiducie ladite parcelle qui est actuellement visée par une entente de principe. La fiducie rendrait disponible ce terrain cultivable aux agriculteurs;
- d'évaluer la possibilité d'assujettir les terrains non réservés à un projet agricole aux dispositions réglementaires suivantes :
 - o d'assujettir l'usage résidentiel non relié à une entreprise agricole à un règlement sur les usages conditionnels;
 - o exiger une contribution monétaire en vertu de l'article 117 de LAU afin de permettre une activité non reliée à une entreprise agricole. Ladite contribution pourrait être dédiée à un fonds visant à aider la fiducie d'utilité sociale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

23-07-227 FOURNITURE D'ABRASIF : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 4 500 tonnes d'abrasif de type AB-10 pour l'entretien hivernal du réseau routier;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Groupe Nadeau inc.	Oui	60 380 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'octroyer à l'entreprise Groupe Nadeau inc. le contrat de fourniture d'abrasif de type AB-10 au montant de 10.64 \$ / tonne métrique pour le secteur de Sacré-Coeur-de-Marie et 15.64 \$ / tonne métrique pour le secteur de Saint-Méthode pour un montant maximal de 60 380 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-228 TRAITEMENT D'ABRASIF : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité souhaite traiter 2 000 tonnes pour l'entretien hivernal de nos routes;

ATTENDU l'offre de prix de l'entreprise Formule RP datée du 28 juin 2023 au coût de 9.91 \$ / tonne métrique;

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Formule RP	Oui	19 820 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un contrat pour le traitement de 2 000 tonnes d'abrasif à l'entreprise Formule RP au coût de 9.91 \$ / tonne métrique, taxes en sus pour un montant maximal de 19 820 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-229 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET DE LA 1RE AVENUE EST : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 6 juillet 2023 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 3 présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. au montant de 85 191.12 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-230

PAVAGE RUE JOLICOEUR : DIRECTIVE DE CHANGEMENT

ATTENDU que la Municipalité réalise des travaux de pavage sur un tronçon de la rue Jolicoeur;

ATTENDU les engagements que la Municipalité a pris dans le cadre des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et la disponibilité financière pour réaliser un allongement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une directive de changement de 50 000 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage sur la rue Jolicoeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-231

PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE DES ÉCUREUILS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet soutien (No SFP : 154227410 et dossier no : TXX78269);

ATTENDU que les travaux ne pourront être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité de terminer les travaux de pavage autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de demander au ministère des Transports un délai supplémentaire de six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin 2024, pour la réalisation des travaux de pavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 23-07-232

AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION POUR LA RUE RÉJEAN ET LA 1RE AVENUE EST : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de bassin de rétention dans la rue Réjean et 1ère Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 29 juin 2023 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 239 442.53 taxes en sus, pour les travaux du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 23-07-233

TRAVAUX SUR LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS (PROJET NUMÉRO 2022-020) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU que l'entreprise Les Pavages de Beauce Ltée a effectué les travaux du projet de réfection de la voirie du rang du lac-aux-Grelots et remplacement de ponceaux dans le cadre du volet Soutien du PAVL;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 29 juin 2023 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 présenté par l'entrepreneur Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 342 620.12 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 23-07-234

PLACE PUBLIQUE ST-MÉTHODE, RUE POULIN, RUE SHEINK ET RUE PRINCIPALE OUEST (PROJET NUMÉRO 2019-001) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux du projet de Place publique St-Méthode, rue Poulin et rue Sheink et rue Principale Ouest;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 29 juin 2023 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement final numéro 4 présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. au montant de 65 471.65, taxes en sus, pour les travaux du projet et la réception définitive des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-235

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-SACRÉ-COEUR-DE-MARIE (PROJET NUMÉRO 2021-001) : LIBÉRATION DE LA RETENUE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

ATTENDU que les Entreprises P.N.P. inc. a effectué les travaux du projet de réaménagement du projet;

ATTENDU la recommandation de libération de la retenue émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par les Entreprises P.N.P. inc. au montant de 13 841.42 \$, taxes en sus;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur Service de l'ingénierie et des services techniques conditionnellement à :
 - o la réception de la quittance des sous-traitants et des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat (art. 9.1.4 du BNQ);
 - o la réception des formulaires pour la réception définitive;
 - o les cautions de garantie exigées au devis;
 - o la correction complète de toutes les déficiences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-07-236

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES ÂÎNÉS : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU que la Municipalité met à jour sa Politique des familles et des aînés;

ATTENDU la nécessité de constituer un comité de suivi et d'y nommer des membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de nommer les citoyens et employés suivants à titre de membre du comité de suivi de la Politique des familles et des aînés :

- Mesdames Jacinthe Robert, Lucie Roy, Mireille Lessard, Milène Rhéaume et Molly Rodrigue;
- Messieurs Charles Marois et Zachary Dostie;
- Madame Marie-Christine Lambert, organisatrice communautaire du Réseau de la santé;
- Madame Marie-Claude Létourneau-Larose, responsable des questions familiales et monsieur Michel Rhéaume, responsable des aînés au conseil municipal;
- Messieurs Xavier Nadeau Tardif, responsable des loisirs et de l'événementiel et Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et directeur général adjoint, à titre de personnes-ressources ainsi que madame Marianne Prévost-Lizotte,

technicienne en environnement, à titre de chargée de projet et responsable de la révision de la Politique des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-237 RÉALISATION DE CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU les besoins d'aménager de nouvelles infrastructures de loisirs sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU les appels de projets à venir concernant des programmes d'aide financière en lien avec les infrastructures de loisirs;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à la réalisation de concepts d'aménagement de nouveaux sites de loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 25 000 \$, taxes en sus, pour un mandat de services professionnels en lien avec la réalisation de deux concepts d'aménagement de parcs et d'infrastructures de loisirs;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-238 COURSE DE BOÎTE À SAVON : UTILISATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

ATTENDU que l'entreprise Bercomac et le service des loisirs organisent en collaboration une course de boîte à savon;

ATTENDU que la Municipalité doit donner l'autorisation pour l'utilisation de voie publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser la fermeture de la rue Fortin Nord entre la rue Bédard et le 13e Rang pour la tenue de l'événement du 26 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

23-07-239 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES: AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le ministre des Transports peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après nommé le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité d'Adstock, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

ATTENDU que le projet de la Municipalité d'Adstock a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser à la Municipalité d'Adstock une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière, ci-après nommée la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-07-240

PARTICIPATION DE DEUX ATHLÈTES AU JEUX DU QUÉBEC : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que mesdames Raphaëlle Jacques et Marianne Jacques, citoyennes d'Adstock participeront en athlétisme à la 57e Finale des Jeux du Québec qui aura lieu du 21 au 29 juillet 2023 à Rimouski;

ATTENDU que la contribution financière de la Municipalité est sollicitée afin d'alléger le coût exigé aux athlètes pour leur participation aux Jeux du Québec;

ATTENDU que la présence de deux athlètes adstockoises fait rayonner la Municipalité;

ATTENDU que le soutien financier accordé offre à la Municipalité une visibilité dans le cahier souvenir de la délégation et sur les écrans lors du Gala Chapp visant à souligner les accomplissements des athlètes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'octroyer une aide financière de 100 \$ à Raphaëlle Jacques et Marianne Jacques pour leur participation aux Jeux du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

23-07-241 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de lever la séance à 20h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin